

NANCY, le 01/12/2015.

L'Inspecteur de l'éducation nationale  
A

Madame

s/c Directrice de l'école

Objet : **absentéisme avertissement**

Référence : Loi du 28 mars 1882 modifiée,  
Décret 2014-1376 du 18 novembre 2014  
Circulaire 2014-159 du 24 décembre 2014  
Articles L. 131-1 à L.131-12 d et R 131-7 du  
code de l'éducation.

**Circonscription  
de SAINT-MAX**

Madame,

personne chargée du dossier :  
Madame  
Directrice de l'école

J'appelle votre attention sur le fait que votre enfant L..., élève de la  
classe de **CP**, née le  
a totalisé **de nombreuses absences** de manière récurrente :

**Septembre : 8 demi-journées**  
**Octobre : 9 demi-journées**  
**Novembre : 17 demi-journées**

mél :  
[ce.ien54-st-max@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-st-max@ac-nancy-metz.fr)

site internet :  
[www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienstmax](http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienstmax)

Sauf erreur de notre part, vous n'avez pas justifié ces absences par  
un motif légitime ou par une excuse valable.

Direction des Services départementaux  
de l'Education Nationale  
de Meurthe-et-Moselle

Je vous rappelle que votre enfant est soumis à l'obligation scolaire  
et qu'il doit fréquenter la classe de façon assidue.

Inspection de l'Education Nationale  
Circonscription de Saint-Max

4, rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 NANCY CEDEX

Si à l'avenir, votre enfant continuait de s'absenter sans motif  
valable, je serai contraint d'en informer Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie, Directeur académique des services de l'éducation  
nationale de Meurthe et Moselle, qui pourrait être amené à saisir le  
Procureur de la République (Code pénal : Article R 624-7 et  
Article 227-17).

Je m'étonne de ces absences, alors que la directrice vous a déjà  
alerté à plusieurs reprises, et je vous engage à coopérer avec les  
enseignants pour montrer l'importance que vous accordez à l'école.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.